

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

Avis initial publié au BOAMP et au JOUE N°21-171017

Numéro de l'avis au JO série S : 2022/S 033-086065 du 16/02/2022

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Grabels, Numéro national d'identification : 34, 1 Place Jean Jaurès, Point(s) de contact : Magali Blanc ; Sandrine SANS, 34790, Grabels, F, Téléphone : (+33) 4 67 10 41 00, Courriel : marches.publics@ville-grabels.fr, Code NUTS : FRJ13

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.ville-grabels.fr/>

Adresse du profil acheteur : <https://marches.montpellier3m.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : Commune

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : CONCESSION DE SERVICE : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CENTRE D'ESCALADE A GRABELS

Numéro de référence : 22DSPESC

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 92610000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) **Description succincte** : Concession de service : Délégation de service public centre d'escalade : promotion, animation, exploitation, maintenance et entretien du Centre d'escalade de Grabels.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 4 375 144 euros

Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.1.7) Valeur totale du marché :

Valeur hors TVA 3 028 764 euros

ou

Offre la plus basse : euros / Offre la plus élevée : euros prise en considération (Hors TVA)

Mots descripteurs : Délégation de service public

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 92610000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRJ13

Lieu principal d'exécution : Grabels

II.2.4) Description des prestations : Concession de service : Délégation de service public centre d'escalade : promotion, animation, exploitation, maintenance et entretien du Centre d'escalade de Grabels. Superficie totale du bâtiment équipé et aménagé pour la concession est d'environ 611 m²

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Critères :

1. Qualité technique de l'offre
2. Qualité financière de l'offre
3. Qualité et continuité du service

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 72

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Délégation de service public

II.3) DATE PRÉVUE POUR LE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION :

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Forme de la procédure :

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

Explication :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :

Concession de service : Délégation de service public au titre du CGCT – articles L. 1411-1 à L. 1411-19 CGT et concession de l'article L. 1121-3 du code de la commande publique dont la passation et l'exécution relèvent de la troisième partie de ce code et notamment de l'article R. 3126-1 du CCP.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à cette procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2022/S 033-086065 du 16/02/2022

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Lot n° :

Intitulé : Concession de service, délégation de service public centre d'escalade

Une concession/un lot est attribué(e) : oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution

La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 11 juillet 2022

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique :

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

Prises en Main SARL, 31400, Toulouse, F, Code NUTS : FR

Le concessionnaire est une PME : oui

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession : 4 375 144 euros H.T

Valeur totale de la concession/du lot : 3 028 764 euros

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : euros

Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : euros

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la directive :

Redevance d'occupation : (Part fixe) = 24 000 euros/an + 7,5 % du CA (Part variable). Conditions d'accès et tarifications spécifiques écoles, service jeunesse et autres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Motifs ayant conduit au choix de l'offre : Techniquement et financièrement, l'offre de Prises en main est cohérente et dispose d'une caution de bonne exécution du contrat compte tenu de son expérience professionnelle du secteur et des références en matière de gestion de salles d'escalade du réseau Altissimo, reconnu dans le milieu de l'escalade. Le réseau Altissimo est le second réseau de France, dont 8 salles gérées directement (Montpellier Grabels depuis 2004 , Montpellier Grabels Odysseum, Toulouse Montaudran; Toulouse Saint Martin; Toulouse Portet; Nantes; Lille et Metz) ; et 5 salles franchisées (Albi, Marseille, Perpignan, Lisbonne, Bayonne 2021). Sa rationalité commerciale permet également de garantir la bonne gestion financière de l'équipement comme son niveau d'entretien et niveau de fréquentation autorisant des bénéfices d'exploitation. Sur le plan de la dimension éducative, le candidat a pris en compte les exigences de la collectivité sur les conditions d'accès et tarifaires des

services périscolaires et scolaires et jeunesse. Au niveau des écoles Escalade : le candidat met en place les moyens et conditions pour permettre leur fonctionnement respectif.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montpellier, 6, rue Pitot, 34063, MONTPELLIER, F, Téléphone : (+33) 4 67 54 81 00, Courriel : greffe.tamontpellier@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : -Référé précontractuel articles L.551-1 à 4, L.551-10 à 12 et R.551-1 du Code de Justice Administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat ; - Référé contractuel prévu aux articles L551-13 à 23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus aux articles R.551-7 à 10 du CJA ; -Recours en excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier contre une décision administrative prévu aux articles R 421-1 à 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus toutefois être exercé après la signature du contrat. Le contrat signé pourra faire l'objet d'un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution ou dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de sa signature en l'absence de publication d'un tel avis. Un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur est possible dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 1^{er} SEPTEMBRE 2022